



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 9 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 41  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 6  
 Nombre de membres excusés : 5  
 Nombre de membres absents : 9

Date de convocation :  
 3 février 2023

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

15 FEV. 2023

et publication par la mise en ligne sur  
 le site internet (rubrique des actes  
 administratifs) le :

15 FEV. 2023

5 - Institutions et Vie Politique  
 5.3 - Désignation de représentants

**Objet : Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand – Désignation de représentants au Comité Syndical**

L'an 2023, le 9 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 3 février 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 3 février 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant ; (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean ELISABETH		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO					X
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE				X	
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			Mme Marie-Françoise DAUPRAT		
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			M. Lucien BAZIN		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>41</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>47</b>		

**M. Marc ANDREU SABATER, Président, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Par délibération n°11b du 23 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé l'intention d'adhérer au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et par ce fait a approuvé également le retrait de l'Intercom de la Vire au Noireau du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au 31 décembre 2022.

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a été officiellement créé au 1er janvier 2023, par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2022 pris par les Préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Le nouveau Pôle métropolitain se compose de 25 EPCI membres et des 3 Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, créé en 2015, continue d'exister mais se recentre sur le bassin de vie caennais, sur les 6 EPCI du « SOCLE ». Son périmètre est redéfini par arrêté préfectoral du 23 décembre 2022.

Par courrier en date du 15 décembre 2022, le Pôle Métropolitain invite, conformément au projet de statuts, les membres adhérents à désigner les représentants titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

Pour l'Intercom de la Vire au Noireau il s'agit ainsi de procéder à la désignation de **2 élus titulaires et 2 élus suppléants**.

**Il est ainsi demandé au Conseil communautaire de bien vouloir procéder à la désignation des conseillers appelés à siéger au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.**

**Le Bureau communautaire, réuni le 16 janvier 2023, propose les candidatures des élus communautaires suivants :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Marc ANDREU SABATER	M. Gilles MALOISEL
M. Georges RAVENEL	Mme Nicole DESMOTTES

*Cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.*

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

**A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret et procèdent à un vote à main levée.**

➤ **LISTE DES CANDIDATS :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Marc ANDREU SABATER	M. Gilles MALOISEL
M. Georges RAVENEL	Mme Nicole DESMOTTES

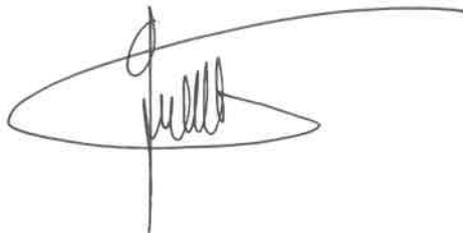
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote et mention de leurs noms : ..... ..... .....	
--	--

Nombre de votants :	47
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
En chiffres	En toutes lettres
47	Quarante-sept

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
M. Corentin GOETHALS



Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

